

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Arrêté du 14 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 4 septembre 2023 portant nomination au Bureau Central de Tarification**

NOR : ECOT2324483A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et  
numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;  
Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 portant nomination au Bureau Central de Tarification ;  
Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Guillaume NESPOUX, membre suppléant, est nommé membre titulaire du Bureau Central de Tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française.

### **Article 2**

Les membres du Bureau Central de Tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 14 septembre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Le Sous-directeur des assurances,

M. LANDAIS